

COMPTE RENDU SEANCE DU 4 JUILLET 2011

TARIFS ET REGLEMENT DU CIMETIERE

M. le Maire présente le projet de modification des tarifs des concessions au cimetière :

- suppression de la vente de concessions perpétuelles
- instauration d'une partie fixe fonction de la surface et d'une partie variable fonction du nombre de corps.

Tarifs proposés

		Cinquantenaire	Trentenaire	Temporaire (15 ans)
Part fixe = Prix du terrain au m ²		50,00 €	30,00 €	15,00 €
nbre m ² :	2	100,00 €	60,00 €	30,00 €
Part variable = Prix par corps (indépendant du terme de la concession)		20,00 €	20,00 €	20,00 €
Prix total concession	1 corps	120,00 €	80,00 €	50,00 €
	2 corps	140,00 €	100,00 €	non vendu
	3 corps	160,00 €	120,00 €	non vendu
	4 corps	180,00 €	140,00 €	non vendu

Caveau provisoire : 10 € le premier mois et 20 € les suivants.

Après délibéré, le conseil accepte ces nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2011. Il accepte la modification du règlement qui devra mentionner la suppression de la vente de concessions perpétuelles (étant précisé que les concessions existantes sont maintenues) ainsi que la surface attribuée à chaque concession.

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (Projet de dissolution du SIDCFAR)

En réponse au courrier de M. le Président du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet, le conseil municipal maintient sa position du 26/04/2011 impliquant son retrait de ce syndicat, il indique toutefois qu'il n'émettra pas d'avis sur le schéma de coopération intercommunale dans sa globalité dans la mesure où il estime qu'il ne dispose pas des éléments suffisants pour se prononcer à la place des communes concernées par celui-ci.

PROPOSITION AMENAGEMENT DECHARGE

Suite à communication téléphonique avec la DREAL, M. le Maire a souhaité étudier les possibilités de réutilisation du terrain après fermeture de la décharge. D'après les éléments obtenus, il serait possible de réutiliser une partie du terrain pour le stockage de matériaux (granulats, pierres...) et compost pour l'usage privé de la commune à condition que ce stockage ne dépasse pas un certain tonnage (limite à confirmer), la contrainte étant de séparer la partie utilisée de la surface restante par une clôture et d'en assurer l'entretien.

Après délibéré, le conseil par 10 voix pour et 1 abstention souhaite envisager cette possibilité afin de ne pas laisser ce terrain sans usage.

PROPOSITION ARCHITECTE TRAVAUX EGLISE (Sacristie)

Suite à la demande de la DRAC concernant le dépôt d'un permis de construire imposant le recours à un architecte, des devis ont été présentés par le Cabinet BOURDET et le Cabinet LARVARON.

Après délibéré, le conseil accepte le devis du Cabinet BOURDET pour un montant de 1.500 € HT et sollicite la DRAC et le Conseil Général pour le réajustement des subventions correspondantes.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (RAM)

Le contrat enfance jeunesse passé pour l'organisation du relais assistants maternels est arrivé à expiration au 31 janvier 2011. Dans un souci de simplification la Caisse d'Allocations Familiales a souhaité harmoniser la fin des contrats au 31 décembre. Afin de répondre à cette règle gestion, il est nécessaire de valider l'avenant présenté. Celui-ci n'implique aucune modification des prestations versées mais ramène les financements à l'année civile pour 2011.

Après délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

PROPOSITION DELIBERATION SUITE A TRANSFERT DEPARTS/ARRIVEES GARE DE PARIS BERCY

M. le Maire donne lecture du projet de délibération présenté par le Conseil Régional d'Auvergne.

Le Conseil municipal reprenant cette délibération, se prononce, contre le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

INFORMATIONS CHANTIER DE JEUNES

M. le Maire informe le conseil du désistement de M. GILBERT pour l'encadrement du chantier international et remercie M. BARICHARD d'avoir accepté cette tâche.

Les travaux prévus se situent au lavoir. Un pot d'accueil aura lieu le mardi 26 juillet, le repas international est prévu le 5 août.

QUESTIONS DIVERSES

* **Site internet** : il est rappelé que le site est ouvert aux associations et qu'elles sont invitées à transmettre leurs informations pour diffusion. Il indique le site a été visité par plus de 30.000 visiteurs depuis sa création.

* **travaux en cours** : Le planning des travaux d'aménagement de bourg a été modifié du fait du décalage dans le temps de la reprise du mur de soutènement avenue des Acacias par le Conseil Général et de la livraison différée de 15 jours des pavés et bordures.

M. le Maire et le conseil municipal souhaitent remercier Christian ROGUE et Jean-Eric SERRA pour les pierres mises à la disposition de la commune.

Il est proposé de condamner la sortie des véhicules de la rue du Midi sur l'Avenue des Acacias (rue déjà en sens interdit), des barrières pourront être installées à titre provisoire afin de préserver la sécurité.